



CÉGEP  
**VIRTUEL**

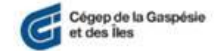
une **alternative** pour la réussite



**Fiche médias**



## LES CÉGÉPS PARTENAIRES



Rouyn-Noranda | Huskies  
Isabelle Martin

Val-d'Or | Foreurs  
Josée Frenette



Drakkar  
Tommy Brulé



Oceanic  
Julie Bélanger



Cataractes  
Jean-François Léveillé

## POUR QUI ?

Aux étudiants du collégial dont les étudiants-athlètes...

*Notre mission est de favoriser la réussite, la persévérance et la diplomation des étudiants du collégial par une offre de cours alternative concertée en classe virtuelle.*

*À ce jour : une quinzaine de joueurs ont suivi des cours*

## POURQUOI ?

- Taux de réussite = 87 %
- Abandon = 6 %
- Cours enseignés par un enseignant du collégial
- Horaire fixe sur quinze (15) semaines
- Absence motivée si l'enseignant est prévenu au préalable
- Sentiment d'appartenance pour l'étudiant

## QUAND ?

- De jour ou de soir selon le calendrier du partenaire
- Automne : 8 septembre au 17 décembre 2021
- Hiver : 7 février au 20 mai 2022
- Été : Mai ou juin 2022

## COMMENT ?

- Commandite émise par un aide pédagogique individuel (API) via le SRACQ
- Aucun frais
- Tout l'enseignement se fait en ligne, y compris les examens

Membre de l'Alliance – dont la Ligue fait partie – Cégep virtuel a pris l'engagement de supporter l'étudiant-athlète qui doit s'absenter en raison de son calendrier sportif.

En principe, la formule en ligne devrait faciliter la présence du joueur, mais des absences pourraient survenir. Les cégeps partenaires de Cégep virtuel ne sont pas tous membres de l'Alliance Sport-études, mais tous se sont engagés à ce que soient appliqués les principes et engagements suivants vis-à-vis les étudiants-athlètes :

- L'étudiant est responsable d'informer l'enseignant des absences prévues en raison de son calendrier sportif et de l'aviser de toute autre absence non planifiée.
- Les absences liées au calendrier sportif de l'étudiant-athlète sont considérées comme des absences justifiées si l'étudiant a informé son enseignant dès que les absences étaient prévues ou prévisibles et s'il est impossible ou inapproprié pour l'étudiant de suivre son cours en ligne.
- L'enseignant et l'étudiant s'entendent sur une manière de reprendre le contenu manqué ou l'évaluation manquée; rencontres individuelles, lectures, mode revoir s'il est disponible, etc.
- Les enseignants et API peuvent obtenir du soutien auprès de la conseillère pédagogique de l'Alliance.